



Système d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

PARTIE II

Création d'un compte tireur sportif



Service Central des Armes et Explosifs



5 Une procédure entièrement dématérialisée



Liberté

Une création de compte simplifiée

Création de compte - Première partie (1/2)



Les documents et informations pour créer un compte :

- ✓ Une pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Le numéro de licence

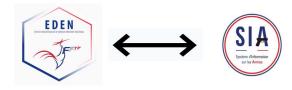


En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en pièce jointe.



Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir



Transmissions de données au SIA lors de la création de compte (licence en cours de validité, certificat médical, avis favorable)

Moins de pièces justificatives à vérifier => instruction simplifiée des demandes



Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir

Echanges d'informations :

- Délivrance, refus et retrait d'autorisation
- Existence, retrait et défaut de renouvellement de la licence
- Existence ou retrait de l'avis favorable
 - Si retrait, information sur la raison du retrait :
 - Défaut d'assiduité au tir (obligation modifiée : 1 tir au minimum par saison sportive)
 - Infraction grave aux règles de sécurité (inscription FINIADA)



Une procédure entièrement dématérialisée

Une autorisation dématérialisée

- Demande d'autorisation déposée dans le SIA
- Documents (AR, refus, autorisation) mis à disposition du demandeur dans le compte
- Le demandeur est notifié par e-mail chaque fois qu'un document est mis à disposition



Les détenteurs sans titre

Détenteurs d'armes héritées/trouvées, C3, C9



Arme héritée / trouvée

Pour conserver l'arme :

- Déclaration par l'intermédiaire du compte SIA détenteur sans besoin de passage à la brigade/au commissariat ni chez l'armurier
- Catégorie B : dépôt dans les 3 mois chez l'armurier en attendant la délivrance d'une autorisation
- Pour se dessaisir de l'arme (catégories A, B ou C): pas de création de compte détenteur, enregistrement de l'arme dans le LPN du professionnel sur présentation d'une pièce d'identité



La création d'un compte licencié « tireur sportif » et les fonctionnalités associées





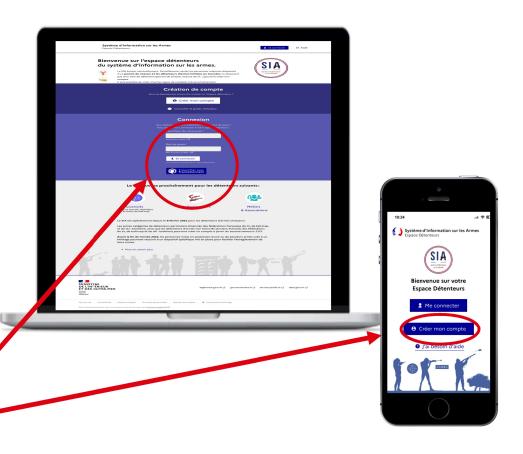
Avant de commencer :

- → Le détenteur doit avoir une adresse mail
- → Le détenteur scanne ou prend en photo sa pièce d'identité et son justificatif de domicile
- → Le détenteur se munit de son numéro de SIA s'il en possède un

Pour commencer, cliquer sur « créer mon compte »

→ Je clique sur le bouton :







Secrétariat général | DEPSA

La création d'un compte tireur dans le SIA

2. Choix du motif de création du compte

- → Jusqu'à ce jour, création de compte uniquement pour les chasseurs et les détenteurs sans titre
- → A partir du 27 février 2024, création de compte pour les tireurs sportifs





Secrétariat général | DEPSA

Fraternité

La création d'un compte tireur dans le SIA

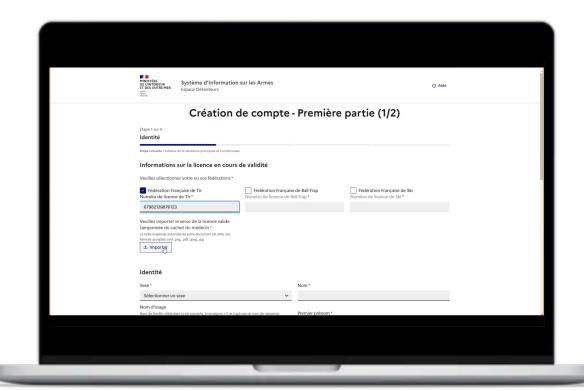
3. Respecter les étapes :

→ Le détenteur remplit tous les champs obligatoires et importe les documents justificatifs (pièce d'identité, justificatif de domicile)



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce jointe.

4. Valider à l'aide du code Captcha:



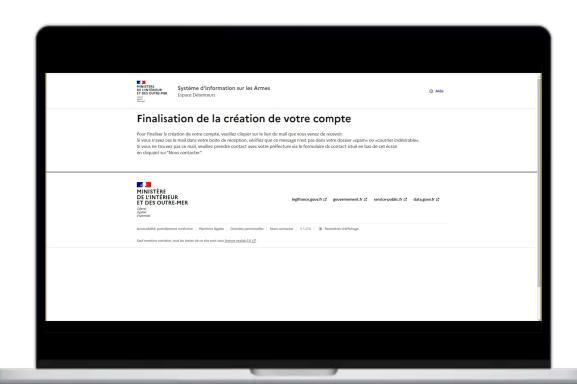


5. Activer mon compte:

- → Le système adresse un mail de confirmation de création de compte.
- → En cliquant sur le lien d'activation, un renvoi est fait vers le choix du mot de passe

6. Sécuriser mon compte :

- → Le mot de passe doit respecter le format suivant : 12 caractères minimum incluant un chiffre, une lettre et un caractère spécial.
- → Le détenteur choisi dans une liste déroulante et il répond aux questions qui serviront à récupérer l'identifiant en cas d'oubli.



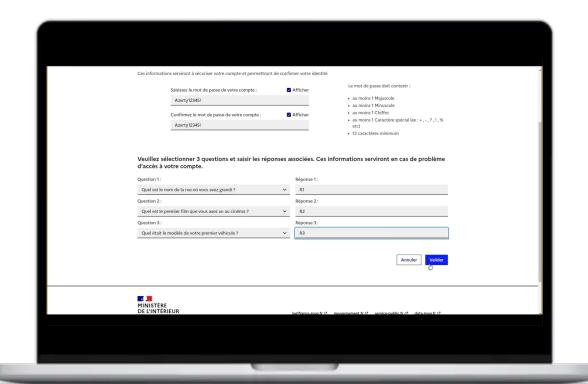


7. Valider:

- → Au clic que le bouton « valider » le compte est créé!
- → Un mail avec une pièce jointe récapitulant les informations importantes, notamment le n°SIA et les identifiants de connexion est envoyé.

8. Compte activé:

- → Le compte SIA est immédiatement activé et un numéro SIA suivra le détenteur tout au long de sa vie.
- → Si le détenteur doit se connecter, il clique sur « accéder à mon compte »



Me connecter



Pour rester en règle :

- → Le détenteur se connecte lorsqu'il vient d'acquérir une arme pour valider l'acquisition
- → Le détenteur met à jour son râtelier dans les 6 mois après la création de son compte
- → Le détenteur effectue ses démarches en ligne



Que faire si le licencié a déjà un compte SIA ?





UN SEUL COMPTE PAR PERSONNE DANS LE SIA

- → Un seul compte SIA est nécessaire, même si un détenteur cumule plusieurs profils.
- → Si un chasseur détient par ailleurs une licence de tir sportif, cette dernière peut être rattachée au compte existant sans création d'un nouveau compte.







INCOMPATIBILITE



Si un compte SIA est tireur sportif et/ou chasseur, il ne peut pas être détenteur sans titre







A contrario, s'il s'agit d'un compte détenteur sans titre, il ne peut être ni tireur sportif, ni chasseur



Secrétariat général | DEPSA

Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée

Si le détenteur dispose déjà d'un compte dans le SIA :

→ Il se connecte à l'aide de ses identifiants.

1. Sur la page d'accueil :

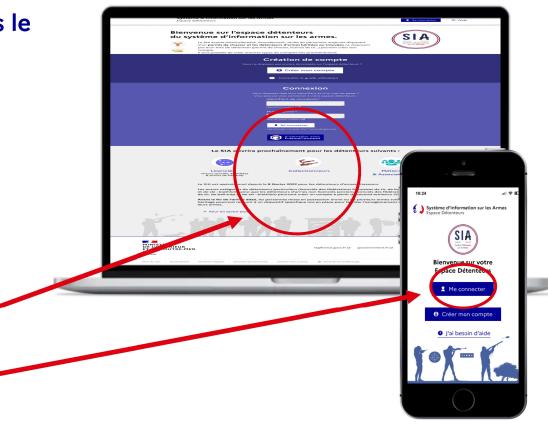
- → Le détenteur renseigne les champs « identifiant » et « mot de passe »
- → Il clique sur le bouton de connexion.

→ Sur le site SIA :

Se connecter

→ En version mobile:

Me connecter





Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée



- Le détenteur clique sur l'onglet « mon profil »
- Il renseigne son numéro de licence



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce-jointe.

- Le SIA et EDEN communiquent pour vérifier la validité de la licence.
- Une fois la licence validée, le profil tireur est ajouté au compte



Les fonctionnalités du compte SIA

Une fois la licence ajoutée, les fonctionnalité liée au profil « tireur sportif » sont disponibles

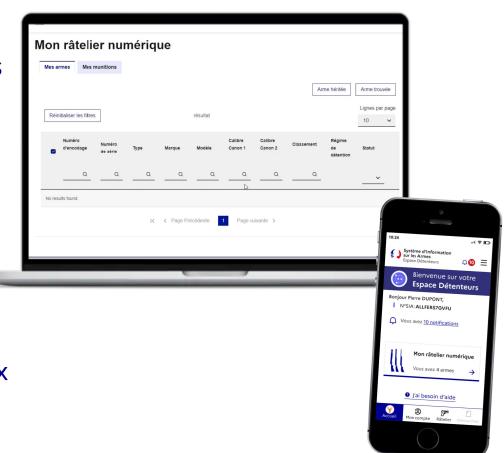
→ visualisation de l'autorisation si elle a été reprise d'AGRIPPA

→ faire une demande d'autorisation en ligne

→ recevoir une arme de catégorie B

→ recevoir des munitions de catégorie B

L'ensemble des fonctionnalités communes aux chasseurs et aux tireurs sont également disponibles.





Mise à jour du râtelier numérique

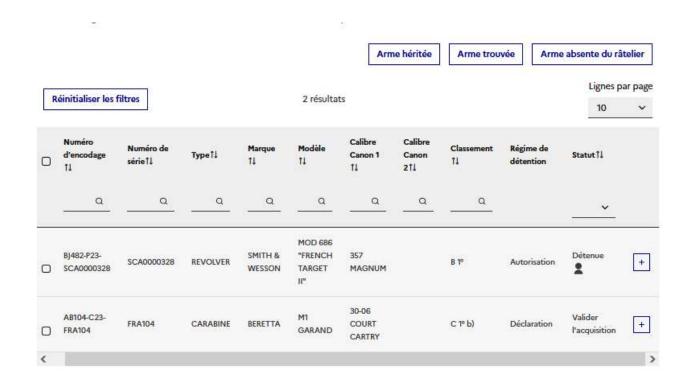




La mise à jour du râtelier

Lors de la création du compte, une reprise de données est réalisée. Les armes présentes dans AGRIPPA remontent dans le râtelier numérique du détenteur.

→ Ce dernier peut alors visualiser/modifier les informations.





La mise à jour du râtelier

- Jusqu'à 6 mois après la création de son compte, le détenteur peut mettre à jour son râtelier
- Dans son râtelier numérique, le détenteur peut également visualiser son compteur de munitions par arme détenue.



La mise à jour du râtelier

Égalité Fraternité Secrétariat général | DEPSA

Mon râtelier numérique

Mes armes

Vous trouverez ci-dessous les armes que vous possédez, identifiées par un n° d'encodage. Si les informations sont incorrectes, vous devez utiliser la fonctionnalité "Signaler une erreur" qui apparait lorsque vous cochez une arme. Si des armes sont absentes du râtelier, utilisez la fonctionnalité "Arme absente du râtelier".

Vous disposez de 6 mois pour corriger les informations présentes sur votre râtelier via les deux fonctionnalités précitées. Passé ce délai, les boutons "Signaler une erreur" et "Arme absente du râtelier" ne seront plus accessibles.

Arme héritée

Arme trouvée

Arme absente du râtelier

- 1. Le détenteur se connecte et visualise son râtelier numérique.
- 2. Il peut signaler une arme manquante dans son râtelier en cliquant sur le bouton « Arme absente du râtelier ».
- 3. Il accède ensuite à la procédure de déclaration d'une arme manquante.



Secrétariat général | DEPSA

La mise à jour du râtelier

- 4. Il renseigne les informations relatives à l'arme et passe à l'étape suivante.
- 5. Le détenteur visualise le récapitulatif et peut valider la procédure. L'arme est alors ajoutée à son râtelier.

Même si le détenteur ne dispose pas d'une autorisation valide, il est possible d'ajouter une arme de catégorie B. Celle-ci sera alors au statut « a régulariser »





Le référentiel général des armes RGA





La recherche d'une arme sur le RGA

Référentiel Général des Armes

2 parcours de recherche:

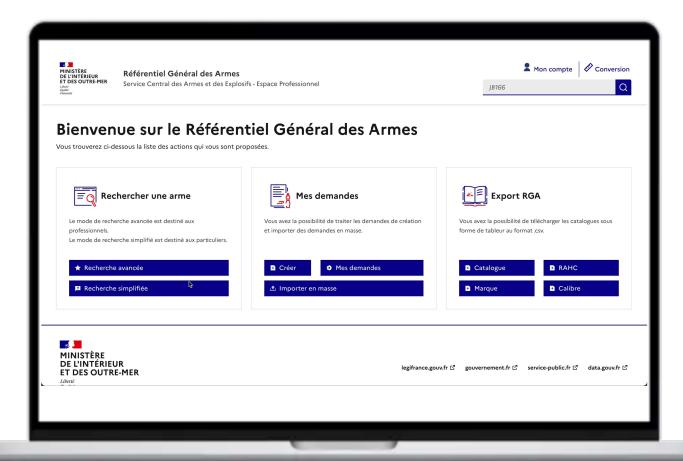
- → la recherche experte (avancée) est destinée aux professionnels
- → la recherche simplifiée est destinée aux particuliers



> Compte Espace Professionnel

Recherche avancée

Le nouveau RGA

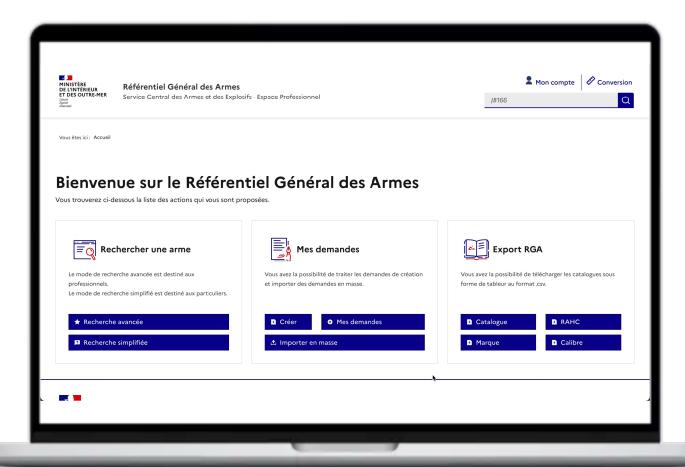




> Compte Espace Professionnel

Recherche simplifiée

Le nouveau RGA



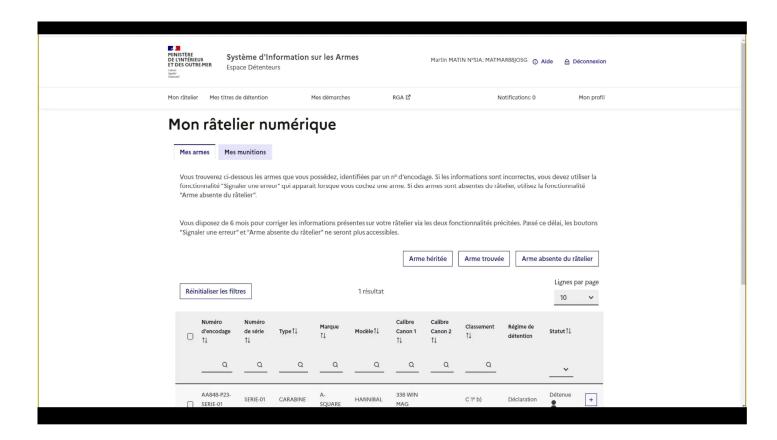


La carte européenne d'armes à feu

- → La carte européenne d'armes à feu (CEAF) est dématérialisée dans le SIA à partir du 18 décembre 2023.
- → Elle est générée directement par le détenteur depuis son compte SIA et a une validité de 5 ans.



Demande de CEAF dans le SIA





La demande d'autorisation de détention dans le SIA





Égalité Fraternité Secrétariat général | DEPSA



1. Le détenteur initie la demande :

- → Lors de la première acquisition d'une arme de catégorie B,
- → Lorsque l'autorisation détenue arrive à expiration.



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général | DEPSA



Le détenteur confirme que ses informations sont juste et il passe à l'étape suivante

Attention, si les informations sont erronées, le détenteur doit les corriger dans l'onglet « mon profil »



Liberté Égalité Fraternité Secrétariat général | DEPSA

Demander un renouvellement d'autorisation d'acquisition et de détention



Le détenteur importe son acte de naissance de moins de 3 mois.

Il indique s'il a fait l'objet d'une hospitalisation sous contrainte. Si oui, il doit fournir un certificat médical psychiatrique

Il atteste sur l'honneur qu'il possède bien un coffre fort

En cliquant sur valider, la demande est transmise en préfecture. Un mail de confirmation est envoyé au détenteur



Égalité Fraternité Secrétariat général | DEPSA

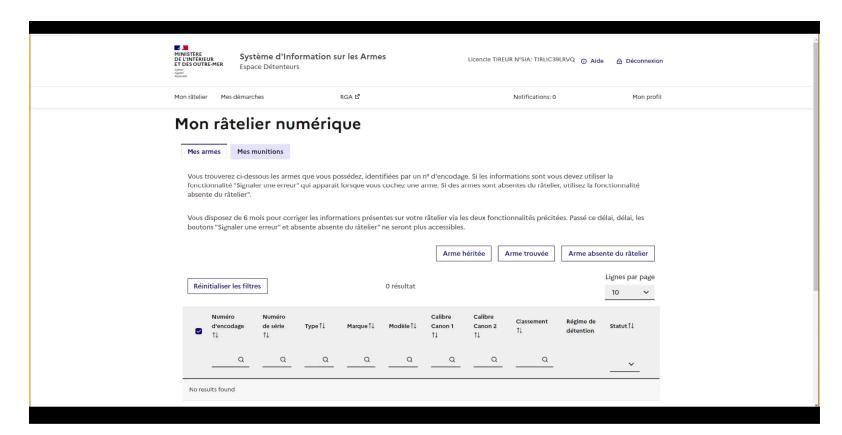




Dans l'attente de l'interconnexion avec la FFTIR, le détenteur intégrera par ailleurs une pièce-jointe avec son avis préalable délivrée par la FFTIR.



Demande d'autorisation de détention





Procédure armuriers

Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA





Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

Égalité
Fraternité
Secrétariat général | DEPSA

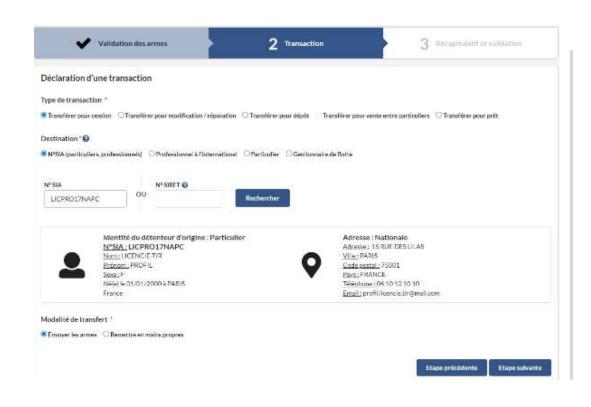


- 1. L'armurier se connecte au livre de police et sélectionne l'action
- « Transférer une arme » dans l'onglet
- « Mes armes ».



Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

Égalité Fraternité Secrétariat général | DEPSA



2. Il renseigne le numéro SIA du détenteur destinataire et vérifie ses informations personnelles.

Au clic sur « étape suivante » le SIA vérifie le rattachement d'une autorisation valide au compte du détenteur



Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

- 3. Il clique sur « Transférer l'arme ».
 - Au clic, un appel API est réalisé auprès de la FFTir pour vérifier la validité de la licence et de l'autorisation préalable du détenteur.



Dans l'attente de l'interconnexion avec la FFTIR, le transfert d'arme ne sera pas bloqué.

Il sera possible dès lors que le détenteur bénéficiera d'une autorisation valide. Dans le cas où l'autorisation préalable ou la licence est levée par la FFTIR, cette dernière en informe la Préfecture qui invalide l'autorisation.

- Au clic, un appel API est également réalisé pour vérifier que la personne n'est pas inscrite au FINIADA
- 4. Si les deux appels sont concluants, l'arme est transférée dans le râtelier du détenteur



Procédure armuriers

Le transfert de munitions de catégorie B dans le SIA





Le transfert de munitions de catégorie B

Égalité
Fraternité
Secrétariat général | DEPSA



- 1. L'armurier se connecte au livre de police et sélectionne l'onglet « Mes munitions ».
- 2. Il renseigne le numéro SIA du détenteur destinataire et vérifie ses informations personnelles.
- 3. Il clique sur « Transférer des munitions ».
- Au clic, le SIA vérifie que le détenteur détient une arme de catégorie B



Le transfert de munitions de catégorie B



4. L'armurier sélectionne l'arme pour laquelle le détenteur souhaite acheter des munitions et il clique sur le bouton « Transférer des munitions ».



Le transfert de munitions de catégorie B



- 5. Il renseigne le nombre de munitions à transférer et est alerté lorsque le quota de munitions est atteint (attention la limite est de 1000 munition par achat et 3000 munitions par arme et par an).
- Au clic, un appel API est réalisé auprès de la FFTir pour vérifier la validité de la licence et de l'autorisation préalable du futur détenteur.

Le module munitions ne concerne que les armes de catégorie B car les munitions des armes de catégorie C ne sont pas limitées.